

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation, Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence Histoire, les enseignants ci- dessous :

L1:

> S. Olivier : président,

➤ I. Ortega,

➤ F. Cibba.

> Suppléants : L. Baldasseroni, É. Teyssier, V. Lafage.

L2:

S. Olivier : président,

L. Baldasseroni,

F. Cibba.

Suppléants : I. Ortega, É. Teyssier, V. Lafage.

L3:

S. Olivier : président,

R. Millot,

F. Cibba.

> Suppléants : L. Baldasseroni, É. Teyssier, V. Lafage

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 06/10/2023

Le président de l'université

Benoit ROIG